



# IMPACT

Le bulletin de  
l'Association de TED  
du Canada / EFILE  
Association of  
Canada

Juillet 2016

No. 66

## **Le format électronique n'en finit pas de s'imposer**

Au moment de la formation de l'EAC/ATC en 1993, utiliser le format électronique pour préparer sa déclaration d'impôts était quelque chose de nouveau (cela a même été la raison d'être de l'EAC/ATC : la prise de conscience par la communauté des préparateurs d'impôts que l'industrie avait besoin d'être impliquée dans le développement du système).

À l'époque, il n'était pas facile d'attirer l'attention de l'ARC et de la convaincre de prendre en compte les sujets importants comptant pour les préparateurs d'impôts. Pendant longtemps, il y a eu peu de changements ou des changements lents à mettre en place. Il ne semblait pas y avoir d'intérêt à entendre l'avis de l'industrie. Mais les choses changent.

Aujourd'hui, nous sommes une partie prenante importante de l'ARC et sommes régulièrement consultés dans le cadre du développement du système électronique.

Nous fournissons également à l'ARC un retour d'information direct de la part de nos membres, à travers notre Questionnaire annuel des problèmes et irritants (quelques exemples des réponses reçues cette année sont donnés page 3). L'ARC apprécie le retour d'information donné à travers ce questionnaire.

C'est une relation à deux sens : l'ARC à son tour nous présente son retour d'informations, en nous communiquant parfois les tendances de l'industrie ou le taux d'acceptation de certaines initiatives mises en place par l'ARC. Nous sommes aussi les premiers à être mis au courant de changements que l'ARC pense à mettre en place ou qui sont en phases finales de développement avant d'être lancés à la prochaine saison fiscale.

Il arrive parfois cependant que nous ne puissions immédiatement parler à nos membres de changements imminents, si l'ARC n'est pas encore prête à dévoiler l'information publiquement ou si le concept est encore sous développement sans garantie de mise en oeuvre.

Par exemple, certaines suggestions reçues à travers le questionnaire de cette année ont déjà été prises en compte. Nous ne pouvons cependant pas encore en parler à nos membres mais serons en position de le faire au moment de l'édition d'automne de notre bulletin IMPACT.

Dans tous les cas, le processus d'amélioration du format électronique (qui a été très actif ces dernières années) ne montre pas de signe de ralentissement.

Le format électronique à la disposition des préparateurs d'impôts ne fait que s'améliorer.

## **L'AGA sera à Victoria (Colombie-Britannique)**

---

Il est officiellement annoncé que la 23ème assemblée générale annuelle de l'EFILE Association of Canada / Association de TED du Canada aura lieu à 13h30 le jeudi 22 septembre 2016 à Victoria (C.-B.) à l'hôtel Magnolia, 63 rue Courtney.

L'inscription n'est pas obligatoire et la participation est gratuite. Des cadres supérieurs de l'ARC seront là pour répondre à vos questions après l'assemblée : une chance de partager vos points de vue et d'obtenir des réponses aux questions que vous vous posez.

Un tarif spécial (199\$ par nuit) est disponible pour les membres de l'EAC/ATC à l'hôtel Magnolia. Le nombre de chambres disponibles est limité et les chambres seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi.

Pour réserver une chambre à l'hôtel Magnolia ou organiser un transport, appeler Linda McGregor au 1-800-817-1198.

En plus de l'activité régulière de l'assemblée, il y aura une élection des administrateurs, avec cinq postes à pourvoir.

Pour vous présenter ou nommer quelqu'un, merci de compléter le formulaire de nomination qui se trouve en bas de la page.

Les nominations devront être reçues au bureau de l'EAC/ATC au plus tard le dimanche 31 juillet 2016 en fin de journée.

## **Problèmes en cours avec l'ARC**

---

Chaque année à la fin du mois de juin, nous demandons à nos membres de remplir le Questionnaire annuel de l'EAC/ATC sur les problèmes et irritants qui vous ont ralentis lors de la dernière saison fiscale.

Cette année, le questionnaire a été lancé le 16 juin et la date limite pour renvoyer vos réponses est le 31 juillet.

Les informations reçues constituent la base du rapport annuel de l'EAC/ATC à l'ARC et des réunions qui auront ensuite lieu avec la haute direction de l'ARC.

Ce questionnaire est l'un des moyens à votre disposition pour faire entendre votre voix à l'ARC à travers votre appartenance à l'EAC/ATC.

Merci à tous les membres de l'EAC/ATC qui ont déjà répondu au questionnaire. Si vous ne l'avez pas encore fait, il n'est pas trop tard. Envoyez vos commentaires par courriel à [swatson@efile.ca](mailto:swatson@efile.ca).

## **Exemples de réponses au Questionnaire annuel de l'EAC/ATC**

---

Les problèmes et commentaires ci-dessous ne sont qu'un échantillon de ce qui nous a été envoyé par nos membres.

Si vous ne voyez pas vos commentaires ci-dessous, ne vous inquiétez pas. Toutes les suggestions seront compilées et envoyées à l'ARC.

### Améliorations générales :

- L'autorisation client est automatiquement annulée au moment du décès. Bien que nous comprenions que les autorisations permettant aux représentants de faire des modifications soient annulées, nous demandons que

les représentants continuent d'avoir accès au portail « Représenter un client » pour faciliter le dépôt de futures déclarations.

- Le nouveau format de l'avis de cotisation devrait inclure un entête sur chaque page identifiant le client (nom et NAS).

- Les institutions fournissant les T3/T5/T5008 devraient inclure le Coût ou la Valeur comptable sur les feuillets d'impôt, vu qu'ils possèdent cette information.

- L'impôt de récupération des prestations trillium de l'Ontario est un problème. L'ARC ne devrait pas avoir de récupération de prestations fédérales ou provinciales avant passé au moins le délai du 30 avril.

- De nombreux représentants n'ont pu accéder à leur T1013 au moment d'utiliser le service Préremplir ma déclaration, bien qu'ils l'aient précédemment déposé auprès de l'ARC.

- Les informations présentées dans plusieurs T5018 (un par transaction pour certaines organisations) devraient être consolidées en un seul feuillet par contribuable.

- Les représentants devraient pouvoir envoyer électroniquement les documents nécessaires pour le programme d'examen précotisation.

- Il serait très utile que les logiciels de préparation de déclarations de revenus puissent communiquer avec le système de l'ARC pour comparer les déclarations produites aux déclarations après avis de cotisation et mettre en valeur les divergences et changements.

- Il serait bon de permettre aux clients percevant des revenus de

plusieurs juridictions de transmettre leur déclaration par voie électronique.

- Il serait bon de retirer du T183 la mention concernant l'inscription au courrier en ligne : ce n'est pas vraiment utile et utilise beaucoup d'encre à l'impression.

- Il devrait y avoir un numéro de téléphone spécial pour que les déclarants par voie électronique puissent poser des questions. (Note de l'ATC : nous poussons pour un numéro de téléphone spécial pour les déclarants par voie électronique depuis de nombreuses années. Il semble que nous y soyons presque arrivés : le budget fédéral 2016 fait référence à « une ligne de soutien téléphonique réservée aux fiscalistes ». L'ARC a promis des détails sur ce nouveau système pour bientôt - à suivre !)

Problèmes avec le service Préremplir ma déclaration :

- Il serait bon d'inclure les informations du T2202A.

- Lors du téléchargement des feuillets de renseignements (T3, T5, etc.), certains logiciels de préparation de déclarations ne font que saisir les chiffres dans les cases appropriées. Des informations non-numériques importantes ne sont parfois pas saisies par ces logiciels (par ex : le logiciel ne prend pas note si le feuillet est produit dans une devise étrangère).

- L'abandon du système SEND est un cauchemar pour les escompteurs. Le service Préremplir ma déclaration montre souvent un solde dû nul et pas de compensation de dettes par remboursement, alors que le portail « Représenter un client » montre un solde dû non nul.

- Préremplir ma déclaration ne transfère pas correctement les frais de scolarité dans les cas où un montant inutilisé a été reporté. Le transfert de données vers le logiciel efface les montants reportés dans l'annexe 11 dans certains cas.

- L'ARC code chaque T3 et T5008 séparément, au lieu de les coder au fur et à mesure qu'ils sont produits. Cela rend difficile la tâche de s'assurer si les feuillets fournis par le client correspondent à ceux téléchargés depuis le site de l'ARC.

- Il semble que l'ARC ait « titre de créance au porteur » comme option par défaut pour les T5008 (alors que ce devrait être « actions et autres titres »).

- L'ARC devrait publier les règles et responsabilités concernant les représentants légaux avec procuration. Des règles différentes sont nécessaires pour a) les préparateurs d'impôts et b) les déclarants, ainsi que la personne ayant procuration.

### **Changement sur le processus de soumission électronique du T1013**

Encore une saison fiscale qui se termine avec succès et l'utilisation du format électronique ne cesse de croître.

Les données 2016 montrent que 85% des déclarations de revenus ont été produites en ligne cette saison, contre 81% l'an passé.

L'utilisation du e-T1013 a également beaucoup augmenté (18% de plus que l'an passé) ce qui n'est pas étonnant étant donné l'engouement pour le service Préremplir ma déclaration.

Cependant, les données de vérification sur l'observation des lois par l'ARC

indiquent qu'un très grand nombre de représentants ne sont pas en mesure de présenter une copie dûment autorisée du T1013 lorsqu'il est demandé. C'est un sujet très important pour l'ARC car il peut engendrer un accès non autorisé à des données confidentielles.

Par conséquent, l'ARC va mettre en place un nouveau processus pour l'acceptation des e-T1013. Le nouveau processus, qui sera en place dès février 2017, a des pour et des contre pour les déclarants par voie électronique utilisant les e-T1013.

Ce nouveau processus préconise d'inclure une copie numérisée du T1013 au moment de la soumission électronique. L'étape supplémentaire consistant à numériser et joindre la copie PDF du T1013 au moment de la soumission électronique est un désavantage.

L'avantage est que l'ARC aura tout de suite une copie du T1013 soumise de façon électronique et n'aura plus besoin de contacter le représentant pour recevoir une copie (à moins qu'un problème ne soit identifié au moment de la soumission électronique).

Cela devrait répondre aux nombreuses plaintes de représentants qui reçoivent ces demandes de documents lors de la période la plus chargée de l'année, qui estiment être en observation des lois et considèrent une perte de temps de devoir photocopier et envoyer les T1013 par courrier.

Il est aussi important de noter que comme l'ARC passera en revue tous les T1013 au fur et à mesure, il sera possible d'identifier immédiatement les représentants en inobservation et de discuter de leurs méthodes de gestion des e-T1013 quant à l'accès des données

fiscales de leurs clients, ce qui permettra de protéger le système pour le reste d'entre nous.

La revue des e-T1013 au fur et à mesure ne devrait pas ralentir l'accès en ligne des déclarants par voie électronique. Le processus actuel devrait rester en place et permettre à la majorité des représentants un accès instantané au portail « Représenter un client », peu de temps après l'envoi du e-T1013. La fonctionnalité permettant d'attacher un PDF au T1013 sera également incluse dans les logiciels de préparation d'impôts pour en faciliter la tâche.

Le nouveau processus s'appliquera uniquement aux nouveaux e-T1013 et n'affectera pas les T1013 déjà en place.

#### **Alternatives pour soumettre le RC59**

L'ARC a deux alternatives pour soumettre le formulaire RC59 - Consentement de l'entreprise.

1ère alternative : utiliser le portail « Représenter un client » (pour recevoir l'autorisation en moins de 5 jours)

- Ouvrir une session sur le portail « Représenter un client ».

- Sur la page d'accueil, sélectionner « Réviser et mettre à jour ».

- Sous l'onglet « Gérer des clients », cliquer sur « Demande d'autorisation » et suivre les instructions.

- Imprimer la page à signer par votre client.

- Numériser et envoyer la page signée à l'ARC au moyen de l'option « Soumettre des documents »

2ème alternative : demander à votre client de vous autoriser sur le portail « Mon dossier d'entreprise » (prend effet immédiatement)

- Donnez votre ID Rep, ID Groupe ou numéro d'entreprise à votre client.

- Demandez-lui d'ouvrir une session sur « Mon dossier d'entreprise ».

- Il lui faudra alors cliquer sur « Les représentants » dans le menu « Gérer » de la page d'accueil, puis suivre les instructions.

---

### **CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EAC/ATC**

En tant que membre en règle, je tiens à nommer la personne suivante pour l'élection au conseil d'administration de l'*Association de TED du Canada/EFILE Association of Canada* :

Nom du candidat (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du candidat : \_\_\_\_\_

(pour pouvoir transmettre des informations)

Signature du membre : \_\_\_\_\_ Numéro de membre : \_\_\_\_\_

**(Merci de faxer au 1-866-511-6879 avant le dimanche 31 Juillet 2016)**